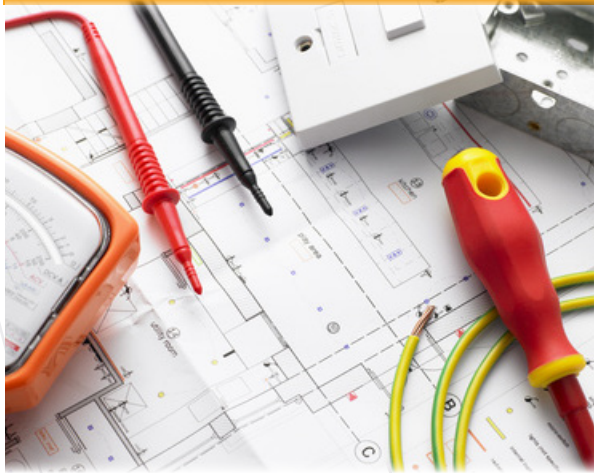


## HABILITATION ELECTRIQUE B1V – B2V – BR – BC



### Objectifs

Cette formation a pour finalité de permettre au personnel électricien intervenant en Basse Tension de travailler en sécurité conformément à la norme NF C 18-510. À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Identifier et évaluer les risques liés aux opérations d'ordre électrique en Basse Tension.
- Appliquer les prescriptions de sécurité de la norme NF C 18-510 adaptées aux symboles B1V, B2V, BR et BC.
- Mettre en œuvre les mesures de prévention, la consignation et les vérifications d'absence de tension.
- Utiliser les équipements de protection collective et individuelle et l'outillage adaptés.
- Réaliser travaux, interventions, consignations et essais en sécurité, dans le respect des limites de chaque habilitation.

▶ **Type de cours :**  
**Stage pratique en présentiel**

▶ **Référence :**  
**B1VB2V**

▶ **Durée:**  
**3 jours - 21h de formation**

▶ **Lieu :**  
**Paris , intra-entreprise**

### Pré-requis

Posséder des compétences en électricité acquises par formation ou expérience professionnelle : différencier les grandeurs électriques, lire un schéma électrique, identifier les dispositifs de protection et reconnaître les matériels à partir de leurs symboles. Maîtriser la langue dans laquelle la formation est dispensée.

### Public

Personnel électricien ou technicien appelé à réaliser des travaux, interventions, consignations ou essais d'ordre électrique sur des installations Basse Tension.

### Méthodes pédagogiques

Apports théoriques et démonstrations,

Mises en situation et travaux pratiques sur installations pédagogiques,

Support de cours, matériel de démonstration (gants isolants, VAT, dispositifs de condamnation),

Évaluations théorique (QCM) et pratique.

# Programme du stage

## Tronc commun - Notions et prévention du risque électrique

- **Les effets du courant sur le corps humain** : énoncer les effets du courant (électrisation, électrocution, brûlure).
- **Les domaines de tension et les matériels** : citer les noms et les limites des domaines de tension et reconnaître les matériels relevant des ouvrages ou des installations.
- **Les zones d'environnement** : citer les zones d'environnement et donner leurs limites.
- **L'habilitation électrique** : connaître les principes de l'habilitation : symboles, limites et formalisation.
- **Le risque électrique et la prévention** : évaluer les risques électriques et mettre en œuvre les principes généraux de prévention.
- **La surveillance électrique des opérations** : assurer la surveillance électrique des opérations.
- **La mise en sécurité d'un circuit** : décrire la mise en sécurité d'un circuit (mise hors tension, consignation, mise hors de portée) et la vérification d'absence de tension.
- **Les EPC et EPI** : identifier, vérifier et utiliser les équipements de protection collective et individuelle.
- **Le matériel et l'outillage** : mettre en œuvre le matériel et l'outillage appropriés et connaître les risques liés à leur manipulation (échelles, outils à main, etc.).
- **Les urgences** : décrire et appliquer les procédures et consignes en cas d'accident ou d'incendie dans un environnement électrique.

## Module BC — Chargé de consignation

- **Les matériels électriques** : connaître la fonction des matériels électriques (coupure, protection, séparation).
- **Les acteurs de la consignation** : identifier le chargé d'exploitation électrique et le chargé de travaux, connaître leur rôle, respecter leurs instructions et échanger les informations.
- **Consignation et documents** : réaliser les différentes étapes de la consignation et utiliser les documents applicables (attestation de consignation en une ou deux étapes, avis de travail).

## Module B1V – B2V – B2V Essai — Travaux d'ordre électrique

- **Les travaux** : caractériser les travaux et connaître leurs limites (hors tension, avec ou sans voisinage, en présence de tension, sous tension).
- **Les acteurs des travaux** : connaître le rôle du chargé de consignation et du chargé d'exploitation électrique, respecter leurs instructions et échanger les informations.
- **Le B1V et le B2V** : connaître les limites associées aux symboles d'habilitation.
- **La prévention lors des travaux** : appliquer les mesures de prévention (éliminer le risque, organiser, délimiter, signaler, respecter et faire respecter).
- **Les matériels électriques** : identifier les matériels électriques dans leur environnement, reconnaître leurs caractéristiques et leur fonction.
- **Les documents** : utiliser les documents applicables lors de travaux (instructions de sécurité, attestation de consignation, attestation de première étape de consignation, autorisation de travail, avis de fin de travail).
- **Les équipements et risques associés** : identifier les équipements de travail utilisés et les risques associés, les vérifier et les utiliser en sécurité.
- **Le B2V essai** : appliquer les instructions de sécurité pour les essais (attribut « Essai »).

## **Module BR — Chargé d'intervention BT générale**

- **Le BR** : connaître les limites de l'habilitation symbole BR.
- **Les matériels électriques** : connaître la fonction des matériels électriques (coupure, protection, commande, séparation).
- **Le chargé d'exploitation électrique** : identifier le chargé d'exploitation électrique, connaître son rôle et échanger avec lui (documents, informations).
- **Les équipements et risques associés** : identifier les équipements de travail utilisés et les risques associés, les vérifier et les utiliser en sécurité.
- **Les documents** : connaître et utiliser les documents applicables lors d'une intervention (autorisation de travail, instructions de sécurité, etc.).
- **La prévention** : appliquer les mesures de prévention lors d'une intervention BT générale (éliminer le risque, organiser, délimiter, signaler, respecter et faire respecter).
- **La consignation pour son propre compte** : réaliser une consignation pour son propre compte.

### **TEST DE VALIDATION DES COMPETENCES ACQUISES**

### **ATTESTATION DE FORMATION DELIVREE EN FIN DE STAGE**

### **AVIS APRÈS FORMATION REMIS À L'EMPLOYEUR (SUPPORT DU TITRE D'HABILITATION)**